



Masseurs kinésithérapeutes

Réunion du groupe de validation du 13 mars 2009

Le groupe ministériel de travail sur la réingénierie du diplôme de masseur-kinésithérapeute a commencé en janvier 2008. Huit réunions ont eu lieu et ont permis d'aboutir à un référentiel d'activités du métier et un référentiel de compétences qui pour le ministère correspondant aux exigences du diplôme d'Etat.

Avant que ne prennent forme les travaux sur le référentiel de formation, le ministère souhaitait une validation des travaux réalisés.

Pour l'ensemble des démarches de réingénierie le ministère a mis en place deux groupes par métier : l'un dit de "production" dont la fonction est l'écriture des référentiels, auquel participe pour la CFDT Santé Sociaux Line JOBET, et l'autre dit de "validation" qui se réunit moins souvent mais à chacune des étapes importantes de l'avancée des documents et auquel participe pour notre fédération Nicole PERUEZ.

Le groupe de validation auquel la fédération CFDT Santé-Sociaux était conviée se réunit dans une forme différente afin de donner son aval sur la production du groupe de production dont la base professionnelle est très large. Il est en effet important que les référentiels sur le métier, et les compétences attendues des professionnels écrits par les professionnels eux-mêmes fassent l'objet d'un large débat et d'une validation par d'autres personnes qualifiées, avant que ne commencent les travaux sur le diplôme.

Participent au groupe de validation : les associations et syndicats représentatifs, le corps médical, les employeurs et les OPCA. Force a été, ce vendredi 13 mars, de constater la défection des employeurs, un seul juriste du SYNERPA, et des OPCA seul l'ANFH avait délégué une de ses représentante, ainsi que l'absence du corps médical es qualité par contre une kyrielle d'association, de représentants de centres de formation étaient présents alors qu'ils appartiennent par ailleurs au groupe dit de production.

La rencontre a débuté par une très longue joute verbale entre M. BOUDET et un représentant de la FFMK :

- Sur la composition du groupe de validation et sa légitimité car pour ce représentant « tout est question d'analyse et de compétences et je ne dis pas que certains n'ont pas cette compréhension... »
- Sur le refus par cette même organisation que plusieurs modules de compétences de kinésithérapeutes puissent être transversaux à d'autres professionnels paramédicaux, sans même tenir compte qu'aucune des compétences concernées n'est « cœur de métier ». Citons pour illustration : Informer et former des professionnels et personnes en formation, coordonner des activités de santé, gérer une structure et ses ressources, rechercher, analyser et traiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique... Pour la CFDT Santé-Sociaux ce type de positionnement reflète une démarche clientéliste et particulièrement corporatiste méprisante des autres professions paramédicales.

La totalité des membres d'associations, formateurs ou de l'ordre présents souhaitent une sortie en master au motif que nombre d'étudiants en masso-kinésithérapie font une année préparatoire en première année du premier cycle des études de médecine (PCEM1).

Le PCEM1 concerne essentiellement la filière des professions médicale odontologie et maïeutique (sages-femmes).mais, depuis quelques années, le métier de kinésithérapeute a été ajouté comme débouché de cette année de sélection. Par ailleurs certaines écoles paramédicales privées exigent un classement en 1^{re} année pour leur admission, sans que cela ne soit officiel. Le ministère de la santé remet d'ailleurs en cause ce mode de recrutement.

A l'instar des autres filières, les unités de formation et de recherche de médecine vont devoir appliquer la réforme LMD. Le cabinet du ministre travaille déjà sur les formations médicales et leur entrée en L1. L'idée étant que les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes réintègrèrent leurs écoles, en revanche la première année de pharmacie serait incluse dans la première année de médecine, laquelle conserverait les futurs étudiants de médecine, odontologie et maïeutique. Les associations et la fédération de masseurs kinésithérapeutes refusent d'emblée cette éventualité et déplorent de ne pas être associées aux travaux dans la filière médicale.

La réunion a tourné cours lorsque la plupart des participants contribuant initialement au groupe de production, présents au groupe de validation ont refusés de valider les travaux auxquels ils avaient eux-mêmes contribué par crainte, disent-ils d'une dérive sur le niveau de sortie.

Après suspension de séance, à laquelle les représentants de l'ordre ne souhaitaient que la présence des professionnels et à laquelle la CFDT a maintenu la pertinence de sa présence

Au terme de la suspension, l'ensemble des membres présents n'ont pas validés les travaux présentés, mais chacun pour des raisons différentes.

Pour la fédération CFDT Santé Sociaux le document ne pouvait être validé en l'état car :

- Nous ne souhaitons pas donner un quitus au ministère sur les travaux, nombre de remarques remontées des équipes de terrain n'étant pas encore prises en compte,
- Il appartenait au Ministère de faire respecter la composition des groupes et de refuser la confusion des membres entre groupe de production et groupe de validation,
- Il ne faut lier le grade de sortie à la formation, c'est le contenu du travail qui fera le grade,
- Pour la CFDT les compétences présentées au regard des activités, sont les compétences de base à l'exercice professionnel mais dans les compétences rien n'apparaît suffisamment le diagnostic kinésithérapique et les objectifs de soins qui sont des éléments importants,
- Il nous semble que le travail présenté est trop centré sur les attentes de confort et de bien être des « clients » au détriment des besoins des patients,
- Pour autant, nous prenons acte de l'évolution des travaux présentés et nous positionnons favorablement à leurs poursuites sur les bases présentées mais considérons que ces bases sont susceptibles d'enrichissements progressifs au regard de nos remarques et des différents éléments à mettre en œuvre en termes de formation.
- Enfin, afin d'anticiper les travaux sur l'inscription du diplôme dans le cursus L.M.D. des paramédicaux et d'éviter d'avoir à refaire certains travaux qui ne correspondraient pas aux attentes de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, nous souhaiterions, qu'à intervalles réguliers leurs représentants soient associés aux travaux.

Le Ministère les sollicitera en ce sens.